



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reserves naturelles

Question écrite n° 43826

### Texte de la question

M. Jacques Vernier souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'inquietude des responsables des reserves naturelles provoquee par les previsions budgetaires de son ministere. Creees a partir de 1957, les reserves naturelles sont aujourd'hui au nombre de 129, dispersees sur tout le territoire et couvrant - sur quelque 320 000 hectare - des sites varies ou la preservation d'especes vegetales et animales internationalement protegees est rendue possible. Elles jouent un role fondamental en faveur de la protection de l'environnement et de notre patrimoine naturel, mais constituent egalement un veritable outil dynamisant de developpement economique local et d'amenagement du territoire propre a maintenir - souvent creer - de nombreux emplois. Y ajoutant le succes qu'elles ont su emporter aupres du public (quatre millions de visiteurs chaque annee), leurs responsables accompagnent ainsi une evolution vers la notion d'entreprise-territoire et souhaitent voir creer 250 nouvelles reserves dans les vingt prochaines annees. Pourtant, le poste budgetaire qui leur est consacre par l'Etat risque d'etre severement restructuré du fait de la reduction generale des depenses publiques. Aussi, souhaite-t-il mesurer l'importance qu'elle voudra bien accorder a cette question lors du prochain debat budgetaire.

### Texte de la réponse

Madame le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant le financement des reserves naturelles. Les reserves naturelles sont une priorite de l'action du ministere de l'environnement. Des dossiers extremement importants ont pu etre menes a bien en 1996 avec la creation de deux grandes reserves en Guyane (Les Nouragues et La Trinite), qui representent 176 000 hectares de foret tropical vierge. Par ailleurs, la reserve de Saint-Barthelemy en Guadeloupe et les reserves du marais de Sene sur le littoral atlantique et de la baie et l'Aiguillon en Vendee constituent des renforcements recents tres significatifs du reseau existant. Cette augmentation du nombre des reserves ne doit pas conduire a une dilution des moyens accordes a chaque reserve. C'est pourquoi il a ete decide de ne pas appliquer aux credits de fonctionnement des reserves l'etalement sur trois ans des sommes inscrites pour les deux prochaines annees dans les contrats de plan. Par ailleurs, la mise en place de la taxe sur les passagers maritimes et de celle sur les ouvrages d'art a destination d'un espace protege permettra de mobiliser pres de 1 million de francs au profit des territoires classes en reserve naturelle dans les zones concernees. Enfin, la gestion planifiee et bien organisee permettra de privilegier les depenses de personnel. Les gestionnaires qui sont actuellement la cheville ouvriere d'une demarche scientifique et d'un accueil de qualite doivent etre proteges. Le budget 1997 leur permettra de poursuivre leur action. Le ministre se felicite que grace a son action la surface des reserves naturelles ait ete plus que doublee en un an, passant de 143 567 hectares en novembre 1995 a 323 477 hectares en novembre 1996. Cette evolution sans precedent temoigne bien de l'importance accordee par le ministre de l'environnement a la politique des reserves naturelles comme a la protection de la biodiversite francaise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vernier Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43826

**Rubrique :** Parcs naturels

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5361

**Réponse publiée le :** 30 décembre 1996, page 6882